



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



26069399

Déposé / Reçu le

22 MAI 2026

**au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles**

N° d'entreprise : 0750.714.573

Nom

(en entier) : **A9 INTERIEUR**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Chaussée de Malines 455 boîte 1, 1950 Kraainem, Belgique**

Objet de l'acte : **Nomination d'un administrateur; Cession d'actions; Démissions d'administrateurs**

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société « A9 INTERIEUR » tenue à la Rue de la Station 189 à 7390 Quaregnon.

L'Assemblée Générale Extraordinaire s'est tenue le lundi 04 mai 2026 à 10h00.

La présente assemblée a pour objet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de l'administrateur
- Nomination d'un nouveau administrateur
- Cession d'actions

Cet exposé étant reconnu exact, il est donné lecture des points de l'ordre du jour.

Ensuite après discussions, l'assemblée adopte à l'unanimité des voix les résolutions suivantes :

Première résolution

Monsieur YUSEIN Yusein démissionne en tant qu'administrateur de la société A9 INTERIEUR avec effet en ce jour, il est donné décharge à l'administrateur pour la gestion écoulée durant son mandat.

L'Assemblée générale remercie Monsieur YUSEIN Yusein pour son mandat.

Deuxième résolution

D'emblée, l'Assemblée Générale extraordinaire des associés décide de nommer comme nouveau administrateur pour une durée indéterminée et à date de ce jour, Monsieur CIPOLLINA Fabrizio.

Ce mandat est rémunéré sauf décision contraire de l'Assemblée Générale.

Troisième résolution

Monsieur YUSEIN Yusein détenteur des 100 actions de la société cède l'intégralité à Monsieur CIPOLLINA Fabrizio en date du lundi 04 mai 2026.

La nouvelle répartition des actions est la suivante :

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

- CIPOLLINA Fabrizio 100 actions

Les décisions ont été prises à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h00 après lecture et approbation du présent procès-verbal

Fait à Quaregnon en 3 exemplaires.

CIPOLLINA Fabrizio
Nouvel Administrateur et Nouvel actionnaire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/06/2026 - Annexes du Moniteur belge